



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Savoie



Procès-verbal du Conseil d'école n°1

Jeudi 6 novembre 2025

Ecole Primaire d'Attignat-Oncin
501, Route du Chef-Lieu
73610 ATTIGNAT-ONCIN
Tel : 04.79.36.05.38
Mail : ce.0730097f@ac-grenoble.fr

Présents :

Mme JALLAMION, Adjointe en charge de la commission « Affaires scolaires et périscolaires »,
M. RUBIER, Adjoint en charge de la commission « Edifices communaux et réseaux »,
Mme DUBERTRAND, Elue à la commune de La Bauche,
Mmes GIGUET, PIQUART, Représentantes des parents d'élèves,
Mmes MACHADO, MOUREAUX, RENAUD-GOUD, Enseignantes,
Mme RUBIER, Atsem,
Mme LAURENTI, Responsable des Services Périscolaires,
Mme PARIES, Présidente du Sou des Ecoles,
Mme RAPINO, en formation alternante préparant le CAP « AAPE »,
M. MOUREAUX, Directeur de l'école.

Excusés :

Mme DEBREUVE, Inspectrice de l'Education Nationale,
M. ILBERT, Maire de la commune d'Attignat-Oncin,
Mme LABRUDE, Maire de la commune de La Bauche,
M. GENOVESE, Elu à la commune de La Bauche,
Mmes BESNIER, JEDREJEWSKI, PIOZ, Représentants des parents d'élèves,
Mme JOUNEAUX, Maîtresse E du R.A.S.E.D,
Mme MONSAIGEON, Psychologue scolaire.

Début du Conseil d'école : 18h00

La séance commence par un tour de table de présentation de chacun des participants puis par la désignation d'un secrétaire de séance. Le directeur précise qu'il souhaite que ce rôle soit tenu, à tour de rôle durant les trois conseils de l'année scolaire par un enseignant, un représentant des parents d'élèves et enfin par un représentant de la Municipalité. Madame MOUREAUX est désignée secrétaire de séance pour ce Conseil.

1- Fonctionnement, rôle du conseil d'école et présentation de ses membres

Monsieur MOUREAUX, en ce début d'année scolaire, rappelle le rôle, le fonctionnement et le cadre du Conseil d'école. Il indique que le conseil d'école, présidé par le Directeur de l'école, établit et vote le règlement intérieur de l'école à partir du règlement départemental type. Le Conseil d'école donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école et notamment sur les sujets comme : les actions pédagogiques et éducatives, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions d'intégration des enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire, le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République. Certains membres sont de droits (avec un droit de vote) comme l'ensemble des maîtres affectés à l'école, le Maire, le conseiller municipal dédié au scolaire ou président de l'intercommunalité, les représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes), le DDEN (Délégué Départemental de l'Education National). Certaines personnes peuvent assister au conseil en étant invitées par le Directeur de l'école lorsque des sujets inscrits à l'ordre du jour les concernent. Ils n'ont pas le droit de vote. Il s'agit notamment des personnes comme les personnes chargées d'activités sportives et culturelles (AEL ou intervenants extérieurs par exemple), des personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique, les équipes médicales scolaires, les assistantes sociales, les ATSEM... L'Inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription peut également s'inviter au conseil d'école si elle le souhaite.

2- Intervention des Délégués élèves en début de Conseil

Monsieur MOUREAUX indique que des élections se sont tenues le vendredi 10 octobre (date similaire aux élections de Représentants de Parents d'élèves) dans chacune des classes. Les élèves qui ont été élus Délégués sont Eloïse ALOUSQUE et Andy FAMIANO pour la classe de PS/MS/GS, Amalia FAMIANO et Loris MONTFOLLET pour la classe de CP/CE1/CE2, Louise MOUREAUX et Sacha GRANDIN pour la classe de GS/CM1/CM2. Il les félicite pour leur engagement et donne la parole aux 3 élèves délégués présents et invités pour ce conseil : Loris MONTFOLLET pour la classe de CP/CE1/CE2, Sacha GRANDIN et Louise MOUREAUX pour la classe de GS/CM1/CM2 afin qu'ils puissent exposer leurs différents projets ou leurs problèmes aux membres du Conseil d'école :

♦ Avancées des demandes effectuées par les délégués de l'an passée

- Installation d'un « banc de l'amitié » dans la cour de récréation :

Sacha sollicite la Municipalité à propos du banc de l'amitié. Les 3 lames du banc ont été déposées ce lundi par l'agent communal dans la salle de motricité. Elles seront décorées en s'inspirant du « Street Art » dans le cadre des séances d'Arts Plastiques des élèves de CM1/CM2. Monsieur MOUREAUX demande à la Municipalité s'il serait possible d'avoir également l'armature en métal du banc afin que les élèves se rendent mieux compte de l'objet dans sa globalité avant de le décorer et de pouvoir assortir les couleurs.

- Installation de porte-manteaux dans la cour de récréation :

Loris rappelle l'intérêt d'installer des porte-manteaux dans la cour de récréation. Ceux-ci ont été installés durant les vacances d'automne et sont très utilisés. Madame LAURENTI évoque une vigilance à avoir sur le fait que certains enfants enlèvent plus facilement leur veste même s'il fait froid et que d'autres s'amusent à se cacher derrière les vestes.

18h10 – Arrivée de Madame MACHADO (en réunion à l'école de Pont-de-Beauvoisin juste avant le Conseil)

- Installation dans la cour de récréation d'une « boîte à livres » :

Louise évoque le souhait de certains élèves de voir aboutir le projet « boîte à livres » dans la cour de récréation dans un coin dédié à la lecture et à la tranquillité. Comme le banc, la boîte est arrivée ce lundi et elle sera, elle aussi, décorée en s'inspirant du « Street Art » dans le cadre des séances d'Arts Plastiques des élèves de CM1/CM2.

Monsieur MOUREAUX remercie les délégués et la Municipalité pour l'arrivée de ce matériel.

♦ **Nouvelles demandes effectuées par les délégués en ce début d'année**

Sacha évoque un projet de conception de fiches à accrocher aux toilettes pour sensibiliser les élèves à les laisser propres après leur passage et notamment à destination des plus petits. Le problème de la taille et du nombre des sanitaires disponible à l'école au regard du nombre d'élèves avait déjà été évoqué plusieurs fois par le passé en Conseil. Louise demande également s'il serait possible de rajouter 2 trottinettes pour les plus petits et 2 trottinettes pour les plus grands. Une trottinette serait également à réparer. Le problème du rangement du matériel de cour est également abordé. Louise évoque l'idée également de vendre des gâteaux, des objets fabriqués pour rapporter de l'argent aux élèves de CM1/CM2 et qui pourrait servir à une action spécifique pendant la classe de découverte (manger une glace tous ensemble, visiter un lieu, faire un tour en bateau...). Monsieur MOUREAUX indique que cela est tout à fait possible et reste à organiser avec les autres élèves de la classe. Monsieur MOUREAUX remercie les Délégués pour leur prise de parole et se félicite de voir poursuivre cet engagement dans ce rôle de Délégué pour de nombreux anciens élèves (au collège, au lycée...).

18h25 – Départs des Délégués élèves et arrivées de Madame RUBIER et de Madame RAPINO (s'occupant du service de garderie juste avant le Conseil)

3- Organisation de l'école

♦ **Effectifs et répartition des élèves**

Depuis la rentrée, 73 élèves dont 7 nouveaux PS fréquentent l'école pour un total de 49 familles. 24 élèves sont répartis dans la classe des PS/MS/GS de Madame MOUREAUX, 26 élèves dans la classe de CP/CE1/CE2 de Madame RENAUD-GOUD et 23 élèves dans la classe des GS/CM1/CM2 de Madame MACHADO et de Monsieur MOUREAUX.

♦ **Equipe enseignante en poste**

Madame MOUREAUX, Madame RENAUD-GOUD, Madame MACHADO (le lundi et le mardi dans la classe de GS/CM1/CM2) et Monsieur MOUREAUX (le jeudi et le vendredi dans la classe de GS/CM1/CM2) travaillent à 100 %. Madame MACHADO travaille également à l'école de Pont de Beauvoisin (le jeudi et le vendredi) et Monsieur MOUREAUX poursuit sa mission de Conseiller Pédagogique à l'Inspection le lundi, le mardi et le mercredi.

♦ **Sécurité (1^{er} exercice « Incendie » et 1^{er} exercice « PPMS » effectués)**

Le 1^{er} exercice d'évacuation « Incendie » a eu lieu le mardi 16 septembre à 15h30. Deux systèmes différents ont été déclenchés, celui de l'école maternelle et celui de l'école élémentaire. L'évacuation complète des 73 élèves s'est déroulée, dans de bonnes conditions, en moins de 3 minutes avec un signal émis en élémentaire de bonne qualité. Cet exercice est consigné dans le Registre de Sécurité qui se trouve à l'entrée de l'école maternelle. Le 1^{er} exercice « PPMS Attentats-Intrusion » a été réalisé quant à lui le vendredi 17 octobre 2025 à l'école. Les exercices « P.P.M.S » sont obligatoires et de deux types : exercice PPMS « Attentats- Intrusion » et exercice PPMS « Risques Majeurs ». Le document PPMS unifié pour l'école et validé par les Services de la DSDEN est présenté aux membres du Conseil. Monsieur RUBIER demande la réalisation d'un exercice d'évacuation Incendie à la cantine car la configuration de cette salle l'inquiète (en sous-sol et d'une petite taille avec une seule sortie d'évacuation de secours et des fenêtres trop petites pour être utilisées en cas de besoin...). Monsieur MOUREAUX indique que cela serait effectivement très souhaitable et se met à disposition pour cet exercice mais rappelle que la gestion et l'organisation des temps périscolaires sont bien du domaine de la Municipalité. Madame PARIES demande où en est le projet de délocalisation du jardin dans la petite cour condamnée. Monsieur RUBIER répond que le projet ne se fera pas pour le moment du fait du coût important engendré par la réparation du mur de soutènement. Deux bacs à fleurs ont été également installés dans la cour pour « casser » les angles droits (qui cachent la visibilité) et éviter aux élèves qui courent de se percuter pendant les récréations.

♦ **Mur de soutènement remis à neuf**

Le mur de soutènement de l'école a été refait à neuf pendant l'été. Monsieur MOUREAUX remercie la Municipalité pour ce chantier d'ampleur qui met de plus en valeur le bâtiment école.

♦ **Budgets municipaux de fonctionnement**

Le budget matériel scolaire s'élève toujours à 7 Euros/élève/mois soit :

De sep. 2025 à Déc. 2025 : $73 \times 7 \times 4 = \underline{2044 \text{ Euros}}$

De jan. 2025 à août 2025 : $70 \times 7 \times 8 = \underline{3920 \text{ Euros}}$

Avec la mise en place des nouveaux programmes, le renouvellement des manuels de Mathématiques en CM1/CM2 est aussi prévu pour la rentrée prochaine soit un budget prévisionnel de :

$15,80 \text{ Euros} \times 25 = \underline{395 \text{ Euros}}$

♦ **Fonds d'innovation pédagogique « un poulailler à l'école »**

Des jambes de force ont été installées par la société ESPACS pendant les vacances d'automne. L'employé municipal refixera le grillage du haut et Monsieur BODELET s'est proposé pour réparer la porte automatique qui avait été cassée suite à l'attaque de la fouine. L'ensemble des factures et des dépenses ont été transmises au Rectorat et c'est **5221,63 Euros** qui seront remboursés à la Mairie par l'Etat dans le cadre du dispositif « Notre école, faisons-la ensemble ». Merci à la Municipalité d'avoir bien voulu porter financièrement ce projet pour le compte de l'école.

♦ **Fonctionnement et état financier pour l'année 2025-2026 de la Coopérative Scolaire**

Madame RENAUD-GOUD, mandataire de la coopérative scolaire, informe de l'utilité et des comptes de la coopérative scolaire qui est comme un petit « porte-monnaie » pour les classes. Celle-ci est utilisée pour réaliser de petits achats (cuisine, bricolage...). Une adhésion à l'OCCE est également effectuée et les seules entrées d'argent sont le bénéfice réalisé par la vente des photos de classe et la subvention de 500 Euros attribuée par le Sou des Ecoles. Le logiciel RETKOP est utilisé pour suivre la comptabilité.

♦ **Règlement Intérieur, Charte de la laïcité et Charte Internet**

Le règlement intérieur de l'école est voté à l'unanimité. Il est consultable en ligne à l'adresse : <https://ecole-attignat-ocin.web.ac-grenoble.fr/reglement-de-lecole-et-chartes/reglement-de-lecole-et-chartes>. Concernant la Charte d'utilisation des outils informatiques, Monsieur RUBIER souhaiterait rappeler que le système informatique de l'école est sécurisé (navigation internet avec système de filtrage, de moteur de recherche adapté comme QWANT Junior...) contrairement au domicile de certains élèves. Il rappelle l'importance de sensibiliser tous les élèves aux « pièges » d'Internet (images choquantes et non adaptées, fake news...). Monsieur MOUREAUX remercie Monsieur RUBIER pour le travail réalisé au niveau de l'école à ce sujet (intervention auprès des élèves en classe, réparation et remise à jour des ordinateurs, installation de la fibre dans les classes...). Il redemande à la Municipalité un temps de travail commun entre le personnel des Services Périscolaires et les Enseignants afin d'harmoniser les règles communes sur le temps scolaire et sur le temps périscolaire puisqu'il s'agit au final du même temps pour l'enfant.

4- Communication à l'école

♦ **Entre les Parents et la Direction**

Le Directeur, présent sur l'école les jeudis et vendredis, peut être directement sollicité par chaque parent en demandant un rendez-vous individuel par mail. Il est aussi en lien direct avec les Représentants de Parents d'élèves dont les élections se sont déroulées le vendredi 10 octobre avec un taux de participation de 69,07%. Les Parents élus sont Mme BESNIER Karine, Mme GIGUET Aurélie, Mme JEDREJEWSKI Alice, Mme PARIÉS Alexandra, Mme PIOZ Carole et Mme PIQUART Emilie. Un trombinoscope sera distribué prochainement par l'intermédiaire du carnet de liaison.

♦ **Entre les Parents et les Enseignants**

Dans un contexte national où le nombre d'incivilités, d'agressions verbales ou physiques envers les personnels augmentent, Monsieur MOUREAUX rappelle qu'effectuant une mission de service public, la loi oblige à

respecter les enseignants dans les gestes et les paroles. Les messages mail envoyé à l'adresse ce.0730094f@ac-grenoble.fr sont systématiquement et rapidement distribués aux enseignants concernés. Il remercie également d'éviter au maximum en journée (sauf urgence) les appels téléphoniques qui perturbent le fonctionnement des classes.

♦ **Entre les Parents et les Services périscolaires (cantine, garderie)**

Une adresse mail dédiée servicescolaire@attignat-ocin.com et un numéro de téléphone dédié 06.70.44.83.36 sont à disposition des parents pour toute demande de renseignements concernant la cantine et la garderie.

5- Parcours de l'élève

♦ **Evaluations nationales en CP/CE1/CE2/CM1/CM2 et remise des résultats aux familles**

Les évaluations ont été passées dans de bonnes conditions avec l'aide d'une remplaçante, Madame MARTINEZ déployée en surnombre sur l'école pour effectuer les passations individuelles dans un contexte de classe multiniveaux. Ces évaluations vont permettre de cibler les difficultés et de pouvoir plus rapidement essayer d'y remédier, en classe, en différenciant les apprentissages ou pendant les séances d'APC. Ces résultats sont également communiqués à la famille mais surtout commentés lors des réunions de Conseil des Maîtres.

♦ **Dispositifs d'aide (APC, Psychologue scolaire, RASED...)**

Madame Frédérique JOUNEAUX, Maîtresse E, a quitté son poste d'enseignante spécialisée ce lundi 3 novembre 2025 pour un autre poste d'enseignante référente Autisme au niveau du département. Monsieur Jacky MATELON lui succède en qualité de Maître E afin de continuer à apporter un regard extérieur et des aides spécifiques aux élèves en difficulté sur l'école. Madame Béatrice MONSAIGEON, Psychologue scolaire, est toujours disponible si besoin et peut être directement sollicitée par les Parents qui le souhaitent par mail à l'adresse beatrice.monsaigeon@ac-grenoble.fr ou par téléphone au 04.79.62.75.61. Les séances d'APC se poursuivront cette année les Mardis et les Jeudis de 16h20 à 17h05 et seront proposées à certains élèves. Il n'y aura jamais de séance les semaines précédentes les vacances scolaires.

♦ **Modalités de l'inclusion des enfants en situation de handicap**

Marion TROUVE et Christel ATTAVAY sont toujours affectées sur l'école respectivement 3 heures et 6 heures par semaine en qualité d'AESH pour aider des élèves notifiés en situation de handicap. Les services départementaux de l'école inclusive de l'académie de Grenoble recrutent. Les AESH sont des agents contractuels de l'État recrutés par contrat de droit public d'une durée de trois ans. A l'issue de ces trois années d'exercice, les AESH ont la possibilité d'obtenir un CDI. Pour plus d'informations : <https://www1.ac-grenoble.fr/article/devenir-aesh-comment-deposer-une-candidature-121847>

♦ **Actions de liaison CM2/6^{ème}**

Comme les années passées, une action de liaison CM2/6^{ème} se déroulera avec le collège « Béatrice de Savoie » et notamment avec la professeure de Musique, également Parent d'élève à l'école. L'apprentissage de chants communs en relation avec notre thème de l'année « Tour du monde » sera réalisé par les élèves de CM1/CM2. Plusieurs répétitions auront lieu et un concert clôturera cette action le mardi 9 juin à 20h00 dans la salle de « L'Intégral » à Belley avec une seule représentation comme l'an passé.

6- Projets et vie de l'école pour l'année scolaire 2025/2026

♦ **Axe "Tour du monde" commun aux 3 classes**

Les 3 classes ont choisi pour thème commun la découverte d'un continent par période dans cet ordre : l'Asie, l'Afrique, l'Amérique, l'Océanie et enfin l'Europe. Plusieurs activités réalisées dans les classes en Français, en Mathématiques, en Découverte du monde et Géographie, en Musique, en Arts Plastiques... rappelleront aux élèves ce « Tour du monde » tout au long de l'année scolaire.

♦ **Programme EVAR (Education à la Vie Affective et Relationnelle)**

Ce programme s'applique à l'ensemble du territoire, tant dans les établissements publics que dans les établissements privés sous contrat. Il vise principalement le développement de comportements responsables et respectueux de soi et des autres. Le programme national est construit en deux étapes différenciées et complémentaires : une éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR) pour l'école maternelle et l'école élémentaire, une éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (EVARS) pour le collège et le lycée. Il entre en application pour cette rentrée 2025 et aborde des questions de santé publique, les relations entre les filles et les garçons et la promotion d'une culture de l'égalité (comprendre les stéréotypes pour lutter contre les discriminations), la prévention des violences sexistes et sexuelles, la protection des droits humains, le développement des compétences psychosociales, qui ont pour objectif d'améliorer les relations à soi et les relations aux autres et l'amélioration du climat scolaire pour favoriser les apprentissages et la réussite scolaire de toutes et de tous.

♦ **Plan de prévention du harcèlement scolaire et programme « pHARe »**

Le programme pHARe est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des collèges. Il est généralisé sur tout le territoire et fondé autour de 8 piliers :

- Mesurer le climat scolaire.
- Prévenir les phénomènes de harcèlement.
- Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
- Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
- Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
- Suivre l'impact de ces actions.
- Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

Monsieur MOUREAUX indique qu'à l'occasion de la « Journée Nationale de lutte contre le harcèlement à l'école », qui s'est tenue ce jeudi 6 novembre, une grille d'auto-évaluation a été complétée par chacun des élèves de CE2, CM1 et CM2 afin de détecter d'éventuelles situations existantes sur l'école. Cette action sera suivie par une intervention de la MAE auprès des élèves de CM1 et de CM2, le vendredi 28 novembre, avec la présentation d'un « jeu de l'oie » spécifique à la prévention du harcèlement scolaire. Même si le climat scolaire reste très bon en comparaison à d'autres écoles, cela n'exclut toutefois pas le fait d'être confronté un jour à une situation de harcèlement. C'est pourquoi il est important de bien s'y préparer et de rester vigilant puisque c'est en moyenne 10 % des élèves qui seront confrontés un jour au cours de leur scolarité (école, collège, lycée) à ce phénomène. Monsieur MOUREAUX indique également qu'une formation de 3 heures a été dispensée à l'ensemble des enseignants et à une partie du personnel périscolaire le mercredi 10 septembre 2025 et que les affiches réalisées par les élèves l'an passé dans le cadre du concours national ont été exposées au Collège « Béatrice de Savoie ».

♦ **Actions artistiques et culturelles (Partenariat avec la bibliothèque municipale, Spectacles dans le cadre de la semaine du spectateur et interventions d'artistes à l'école)**

Monsieur MOUREAUX remercie chaleureusement, au nom de l'équipe enseignante, l'ensemble des bénévoles de la bibliothèque, sans qui, les sorties du lundi après-midi ne seraient possibles. Les 3 classes se rendront également à Novalaise pour assister aux représentations du spectacle « Ôde à l'ennui », le jeudi 4 décembre à 10h00 dans le cadre de la Semaine du spectateur organisée par la CCLA. L'artiste reviendra ensuite à l'école au mois de mars pour animer des ateliers de pratique artistique (de la danse pour les plus petits et du jeu clownesque/théâtre pour les plus grands).

♦ **Actions d'Education Civique et morale (Organisation de l'opération E.L.A « Mets tes baskets et bats la maladie », Conseil Municipal Jeunes)**

Une course a été organisée par niveau dans le pré en contrebas de l'école le jeudi 16 octobre. L'équipe enseignante remercie Monsieur RUBIER pour l'aide apportée concernant le tracé du parcours, le Sou pour l'organisation du petit ravitaillement offert aux élèves ainsi que tous les élus et les parents d'élèves présents ce jour-là. Une dictée a également été organisée dans les classes élémentaires le vendredi 17 octobre au matin. Merci aux élus qui se sont de nouveau mobilisés ce jour-là. Madame PARIES intervient concernant la nouvelle

manière de récolter des dons et notamment le système de « promesse de dons » au prorata du nombre de tours courus par les enfants qui « oblige » en quelque sorte les familles. Monsieur MOUREAUX rappelle que chaque famille est bien entendu libre de donner ou non mais cette remarque sera remontée à l'Association ELA pour les prochaines années. L'objectif est avant tout une sensibilisation au handicap et à la différence. Monsieur RUBIER expose ensuite le projet de création d'un Conseil Municipal Jeunes qui sera un bon levier pour propulser les enfants en dehors de l'école afin de les sensibiliser au vivre ensemble, à ce qu'est une commune et comprendre son organisation. Ce Conseil Municipal Jeunes sera ouvert à tous les élèves de CE2, CM1 et CM2, qu'ils soient domiciliés sur la commune ou ailleurs. Une discussion s'en suit et Madame DUBERTRAND rapporte son expérience de plusieurs années avec les enfants du Conseil Municipal Jeunes des Echelles. Une information complète comportant le règlement intérieur, la charte de bonne conduite et l'autorisation parentale sera distribuée aux enfants concernés et des élections seront organisées avant les vacances de Noël à ce sujet. Monsieur RUBIER suivra ce projet pour la Municipalité.

♦ **Projet “classe de découverte” aux Issambres pour les élèves de CM1/CM2**

Une classe de découverte « Natation en Méditerranée » se déroulera pour les 19 élèves de CM1/CM2 du lundi 1^{er} juin 2026 au samedi 6 juin 2026 aux Issambres à proximité de Sainte-Maxime et de Saint-Tropez. L'objectif sera double : permettre des séances de natation en piscine tous les jours pour valider le « savoir nager » avant le collège et vivre l'expérience d'une classe transplantée pendant une semaine avec ses camarades de classe. Une classe de l'école s'y était déjà rendue en Mai 2018 accompagnée à l'époque de Monsieur MOUREAUX, Madame GUYONNET et Mme LAURENTI. Une réunion avec le Sou des Ecoles concernant le budget envisagé et une réunion de présentation aux parents concernés seront programmées prochainement.

7- Questions des Délégués de parents d'élèves :

Monsieur MOUREAUX précise que les deux questions arrivées trop tardivement au 3^{ème} Conseil d'école l'an passé seront traitées lors de ce conseil. Il n'y a pas d'autres questions rapportées par les Représentants des Parents en ce début d'année scolaire.

♦ **Problèmes de facturation et de paiement concernant la cantine et la garderie**

Madame GIGUET rapporte la question au Conseil d'école : *« Plusieurs familles évoquent des problèmes de facturation et de paiement concernant la cantine et la garderie gérés par la Trésorerie. Par exemple, aucune facture n'est envoyée et ils reçoivent ensuite une relance ou une réédition de facture. Un problème concernant le paiement par CB sur le site est également rapporté. »*

Madame LAURENTI explique le cheminement des factures pour arriver jusqu'aux familles. Celles-ci sont tout d'abord éditées le 2 du mois précédent et partent à la signature du Maire. La secrétaire émet ensuite un titre qui est envoyé à la Trésorerie. Une fois les factures envoyées à la Trésorerie, la Mairie n'a « plus la main » et elle constate quelquefois qu'un délai assez long est parfois observé pour que les factures soient enfin reçues par les familles. Madame PARIES demande les coordonnées de la personne à contacter à la Trésorerie en cas de problème. Il faut prendre contact avec la Trésorerie de Pont-de-Beauvoisin pour cela. Madame JALLAMION ajoute qu'à partir de janvier 2026, le logiciel de réservation évolue et qu'il sera désormais possible pour la Mairie d'envoyer directement les factures aux familles, ce qui devrait écourter le délai mais toujours après avoir reçu l'autorisation de la Trésorerie bien sûr. Madame LAURENTI propose également de rééditer certaines factures pour les Parents qui ne les auraient jamais reçu par exemple.

♦ **Qualité des repas à la cantine**

Madame GIGUET rapporte la question au Conseil d'école : *« Plusieurs familles se plaignent de la qualité des repas à la cantine. Un problème de plats souvent trop salés ou une quantité insuffisante en termes de féculents est également évoqué. Serait-ce envisageable d'étudier un autre prestataire comme celui de l'école de Lépin-le-Lac par exemple ? »*

Madame JALLAMION indique avoir déjà revu avec le prestataire « Cuisine Authentique » de la Bridoire ce problème. Il est constaté actuellement des plats un peu moins salés et une quantité supérieure au niveau des féculents en règle générale. La convention signée avec ce prestataire s'arrêtera en juillet 2026. Les Représentants de parents réaliseront un sondage plus précis à destination des familles de l'école et essaieront

d'obtenir différents devis d'autres prestataires, notamment du prestataire de l'école de Lépin-le-Lac, afin de pouvoir comparer en connaissance de cause. Il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2017 et les tarifs appliqués aux familles sont ajustés en fonction du coefficient familial. Madame JALLAMION indique également qu'il faut bien s'assurer que le prestataire accepte de livrer tous les jours car la capacité de stockage dans la cantine est limitée. Monsieur MOUREAUX indique qu'il serait très intéressant d'avoir tous les éléments pour le Conseil d'école du 2^{ème} trimestre afin de pouvoir en rediscuter tous ensemble.

Madame PARIES indique que la traditionnelle vente de brioches et de jus de pommes du Sou des écoles se déroulera le vendredi 28 novembre, de 16h30 à 18h00, dans la salle du Conseil Municipal.

Monsieur MOUREAUX remercie l'ensemble des participants à ce conseil pour leur présence et leur donne rendez-vous pour le deuxième Conseil d'école de l'année, le vendredi 27 mars à 18h00 juste après les élections Municipales.

Fin du Conseil d'école : 20h40

Signature du Secrétaire :



Mme MOUREAUX

Signature du Directeur de l'école :



M. MOUREAUX